

DATE DE PUBLICATION : 29 novembre 2011

Direction des Centres administratifs et du Développement durable

Délégation de pouvoirs

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au secrétaire général le 5 janvier 2011 ;

Vu la délégation de pouvoirs du secrétaire général donnée au directeur des Centres administratifs et du Développement durable le 30 août 2011.

Le chef du service de Gestion du centre administratif de Poitiers reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de passer et conclure tout marché relatif aux activités du centre administratif de Poitiers dans la limite de 90 000 euros HT.

Le chef du service de Gestion du centre administratif de Poitiers peut subdéléguer les pouvoirs qui lui sont délégués par la présente décision aux agents du personnel des cadres de son unité.

Fait à Paris, le 23 novembre 2011

Brigitte GUILLE